

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 décembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Premier Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard LEPEU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alexandra PIEDRA

Représentés par pouvoir : Thierry LAGNEAU, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_230

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Dans le cadre de sa politique en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la commune de Sorgues souhaite mettre en place un Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Ce dispositif consiste en un accompagnement à la scolarité visant à renforcer l'autonomie et la confiance en soi, à développer des méthodes de travail et l'acquisition des apprentissages ainsi que soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

A ce titre, la ville a reçu un agrément de la CAF pour l'accompagnement de 30 élèves.

Cet accompagnement sera ainsi dispensée deux soirs par semaine, par un agent de la ville et des bénévoles répondant aux pré-requis de la CAF. Trois niveaux scolaires seront concernés : CP, CE1 et CE2.

Pour cette première année, le fil conducteur sera axé sur l'exploration et la découverte ; le projet s'intitulera « les petits scientifiques en herbe ».

Le conseil municipal est invité à approuver la mise en place de ce dispositif et à autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la ville, jeunesse et santé du 3 décembre 2025

Vu l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Sur le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Stéphane GARCIA, Président de séance, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.